|  |  |
| --- | --- |
| \\branchcache.reg04.ca\REGIONAL_MCQ\CIUSSS\Communications\Ressources\PIV\3 - Logos\1- CIUSSS_MCQ_Fichiers_usage_courant\Noir\CIUSSS_MCQ_Noir_High_Res.jpg | **DIRECTIVES – USAGER EN ÉTAT D’INTOXICATION À L’UNITÉ DAHLIA DE LA RI GINGRAS** |
|  |

### 1. Personnels visés :

* Tous les employés travaillant à l’unité Dahlia en troubles concomitants de la ressource intermédiaire Gingras de Trois-Rivières

### 2. Objectifs généraux :

* Favoriser l’uniformité des mesures appliquées par l’équipe lors du retour d’un usager intoxiqué;
* Guider le personnel dans l’application des mesures visant à limiter les impacts de la consommation sur le reste du groupe;
* Assurer la sécurité de l’usager et du personnel.

### 3. Directives :

*N.B. : le présent document se veut éclairant sur les principes à appliquer. Il ne se substitue en aucun cas au jugement clinique de l’intervenant.*

* Dès l’arrivée d’un usager intoxiqué à la RI, évaluer sommairement sa collaboration en lui donnant de courtes consignes (ex : Rends-toi à la porte arrière de la résidence).
* À son entrée dans la RI, dans la mesure du possible, évaluer :
* La/les substance(s) consommée(s), la quantité, le mode de consommation (oral, nasal, fumé, etc.) et l’heure de la/les consommation(s);
* Demander à la PAB de prendre les signes vitaux de l’usager;
* En cas d’inquiétude, solliciter l’infirmière de garde en dépendance pour informer de l’état de l’usager et des informations relatives à sa consommation.

Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00, laissez un message sur la boite vocale du **819-374-4744 poste 57199**

En dehors des heures régulières, contactez l’infirmière du Centre de réadaptation en dépendance Loranger 819-377-2441

* Dans le cas de consommation d’alcool et/ou de cannabis, demander à l’usager de procéder à l’hygiène buccale, prendre une douche et changer ses vêtements pour éliminer l’odeur éthylique ou de cannabis. Mettre les vêtements dans un sac de plastique fermé. L’usager doit procéder à sa lessive dès que son état le permet.
* Demander à l’usager de demeurer à **l’écart du groupe** le temps que les effets de la consommation se dissipent. Ainsi, le retrait peut se faire à la chambre de l’usager ou, si besoin plus sécuritaire, à la chambre vide (pièce #49) à l’écart des autres usagers.
* Aviser l’usager qu’on viendra valider son état régulièrement et effectuer des rondes (aux 30 minutes ou plus fréquemment au besoin). Ses signes vitaux peuvent également être monitorés. Tant que l’usager présente des signes d’intoxication, le retrait du groupe doit se poursuivre. Lors des rondes de surveillance, il est important de **surveiller la respiration** en s’assurant qu’elle est régulière et que l’usager demeure facilement **éveillable**. Advenant le cas d’un usager qui mentionne avoir consommé récemment et ne présente pas de signes d’intoxication, appliquer tout de même le retrait du groupe au **minimum une heure** et réévaluer son état. Des manifestations d’intoxication peuvent survenir plus tardivement.

* Advenant le cas où l’usager se doit d’être à l’écart du groupe durant un temps de repas, **inviter l’usager à venir manger lorsque les autres usagers ont terminé**.
* Aviser l’ensemble des intervenants sur place à l’effet que l’usager est actuellement intoxiqué. Aviser également l’équipe des modalités de retrait du groupe convenues (lieu, durée, moment de réévaluation, etc).
* Consigner l’ensemble des informations au dossier de l’usager.

\*\*\*En cas d’altération importante de l’état mental (Ex : Idées suicidaire, idées délirantes, désorientation, agressivité) ou de l’état physique (Ex : Tachycardie/bradycardie, hypotension/hypertension artérielle, vomissement importants, douleur rétro-sternale, hallucinations auditives ou visuelle, etc) arrimer un transfert en milieu hospitalier. \*\*\*

|  |
| --- |
| C:\Users\blaj4256\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.IE5\AZMSCWSG\Bouton_alerte2[1].png  Retarder l’administration de la médication régulière lorsque l’usager est intoxiqué et ce peu importe la substance consommée. Solliciter l’avis du pharmacien communautaire ou contacter l’infirmière de garde en dépendance. |